

Visa pour faire un stage

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessous doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

copie 1	copie 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrat de stage
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'inscription dans une université tunisienne
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation du bureau de l'emploi allemand – BA ou AIESC que pour les stages universitaires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	engagement ou une attestation de bourse que pour les demandeurs qui seront financés par l'Allemagne ou l'UE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	justificatif de financement si la rémunération de stage n'est pas prévue ou s'élève à moins de 955,00 € brut/ mois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance maladie et accident valide en Allemagne, si elle n'est pas prise en charge par l'employeur

Les stages dans une société allemande ne seront pris en considération que dans les conditions suivantes :

- si le stage est un élément obligatoire de la formation lors des études en Allemagne
- dans le cadre des programmes effectués par l'UE ou par l'Allemagne (engagement nécessaire)
- dans le cadre d'un programme d'échange universitaire international (accord du bureau d'emploi allemand – BA ou AIESC est nécessaire)
- pour les spécialistes et les gestionnaires qui reçoivent une bourse de fonds publics allemands, de l'UE ou d'une autre organisation internationale (engagement nécessaire)
- un stage lié aux études dans une université étrangère après l'achèvement du quatrième semestre (accord du bureau d'emploi allemand – ZAV est nécessaire).

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier d'autres documents appuyant sa demande.